



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1999

Réhabilitation de la décharge du Vallon d'Arty - Appel d'offres

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 Janvier 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99035

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999

Nettoiemnt Parc Auto

Réhabilitation de la décharge du Vallon d'Arty - Appel d'offres

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Nous exploitons, depuis 1981, la décharge autorisée du Vallon d'Arty.

Celle-ci n'est pas destinée au stockage des ordures ménagères mais sert aux services de la Ville de Niort pour les inertes, aux petites entreprises ainsi qu'aux encombrants non recyclables.

Il s'agit de déchets faiblement évolutifs et à faible potentiel polluant.

Je vous rappelle que nous dirigeons, depuis 1996, les ordures ménagères vers le Centre d'Enfouissement Technique de St Cyr des Gâts.

Conformément à l'article 53 de l'arrêté du 09.09.98, sur les Centres d'Enfouissements Techniques, nous avons présenté à M. le Préfet un projet d'amélioration pour conduire l'exploitation jusqu'en 2011, (ce projet vous a été remis lors du Conseil Municipal du 23 novembre 1998).

Celui-ci concerne des travaux d'étanchéité et de captage des eaux, qui seraient réalisés par tranches successives.

L'exploitation sera conduite en tumulus, c'est à dire en casiers en élévation, jusqu'à la côte maximale autorisée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation,
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à lancer la procédure d'appel d'offres pour procéder à la réalisation de la première tranche ;
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à intervenir.

La notification de cet appel d'offres sera conditionnée à l'autorisation donnée par M. le Préfet.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)